

Un Autre Regard sur notre commune

N° 5 - Juillet 2008



Ce cinquième numéro marque le premier anniversaire de notre publication.

Durant cette année, nous avons surtout tenu à vous informer de manière objective et détaillée, même si cela entraîne parfois un peu de lourdeur.

Une publication concurrente affirmait naguère que nous créons ainsi « une polémique qui lui répugne ».

Or cette prétendue polémique n'est rien d'autre que le débat politique, c'est-à-dire la démocratie.

Nous avons donc bien l'intention de continuer dans cette voie, d'autant plus que vous nous y encouragez par vos nombreuses réactions positives.

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

Conseil communal du 22 avril 2008

Le premier point à l'ordre du jour, l'approbation des comptes 2007 du CPAS, est reporté, à la demande du bourgmestre, parce qu'un seul exemplaire a été transmis à la commune pour l'ensemble des membres du conseil et surtout que le rapport du receveur est manquant ! On en reparlera lors de la prochaine séance.

Les quatre points suivants ne posent aucun problème et sont votés à l'unanimité. Ceux-ci concernent l'assemblée générale du secteur assainissement d'Idelux, l'approbation du cahier des charges pour le contrefort de l'église de Haut-Fays, un emprunt sous la garantie du Service général des infrastructures privées subventionnées pour l'école de Haut-Fays et la liste des affouagers.

Il est ensuite question de la Maison de la culture de Famenne-Ardenne et de l'augmentation progressive de la participation financière de la commune. La convention de 2004 prévoyait 0,50 € par habitant. La cotisation serait majorée de 35 %. Nous acceptons les comptes 2007, mais pour le reste, nous attendons de voir les projets 2009-2012 avant de renouveler notre adhésion et décidons de garder le *statu quo* pour la participation de cette année.

Le point suivant porte sur un acte d'usucapion (prescription acquisitive) sur une parcelle communale cadastrée de 2,92 ares, située rue de la Hayette à Daverdisse. Le chalet construit à cet endroit en partie sur le terrain communal est trentenaire. La commune n'a d'autre choix que de céder le terrain ! Que dire de cela, sinon qu'il faut veiller à ce que chacun construise sur des terrains privés et pas n'importe où ?

Le comité représentant le club de football « Haut-Fays Sport » a été étoffé : nous lui souhaitons beaucoup de succès. Ce dernier a demandé un subside exceptionnel de 2.500 € en vue de résorber le problème de trésorerie et de mieux préparer la saison prochaine. Tous les membres du conseil communal ont accepté cette demande mais ce subside reste toutefois conditionné à une justification des

dépenses. Notre bourgmestre s'oppose à l'extension à des activités extérieures au sport et a également tenu à rappeler en séance que le premier métier de l'association était le sport et non pas la gestion immobilière. Il a été demandé au club de se recentrer sur l'objet social initial. Lors de la discussion, le bourgmestre a clairement précisé qu'il n'avait jamais été question de résoudre le problème d'une salle ou d'une maison de village sur Haut-Fays et que le sujet ne serait éventuellement abordé que bien plus tard, c'est-à-dire lorsque les projets des trois autres villages seraient réalisés.

Dans le cadre d'un litige opposant la commune à un particulier, le bail de pêche de celui-ci a été résilié en date du 31 décembre 2007. Il est décidé de banaliser l'endroit concerné (1.000 m au lieu dit «Rive de l'Almache») jusqu'au 14 mars 2009, date à laquelle ce bail venait normalement à échéance.

Le conseil décide, suite à une proposition de la SPGE, d'introduire une modification au plan triennal 2007-2009, en y inscrivant l'égouttage repris dans la zone d'influence des refoulements de Haut-Fays. La SPGE devrait en principe prendre en charge l'entièreté des travaux. Lors des discussions sur le plan triennal, il nous a été confirmé que seul l'aménagement de la maison communale avait été défendu auprès du Ministre étant donné que le projet des rues du Trau et de Porcheresse avait reçu un avis défavorable. Ce projet sera donc reporté dans un prochain plan triennal.

Nous avons fixé la redevance pour la délivrance de carte d'identité aux allochtones en estimant qu'il était justifié de demander le même montant (10 €) que pour un autochtone.

Un point supplémentaire a été porté à l'ordre du jour par notre groupe concernant les comptes du Centre Touristique. Inutile de rappeler que c'était la n^{ième} fois ! En voici le texte :

Lors du dernier conseil, lorsque nous avons évoqué la demande de subside concernant le Centre touristique, vous nous aviez promis de mettre vous-même de l'ordre dans les comptes via un volontaire bénévole, et cela rapidement.

Qu'en est-il ? Quand aurons-nous enfin accès aux vrais comptes du Centre touristique ? Pouvez-vous nous confirmer les montants des redevances annuelles perçues par la commune en date des premiers avril 2007 et 2008 ?

Nonobstant les assemblées générales, les membres effectifs (dont notre représentant communal) doivent se réunir au moins une fois par trimestre, à l'initiative du président de l'association, aux fins d'être informés des activités et du fonctionnement du centre touristique ! Pourquoi notre représentant (désigné depuis le 01/08/2007) n'a-t-il jamais été convié à ces réunions ?

Suite à notre interpellation, nous avons enfin reçu des comptes dignes de ce nom et il y apparaît un boni de 4.286,83 € pour le Centre Touristique. Dans ces comptes, figure notamment le subside supplémentaire de 12.500 € que nous avons été amenés à voter en urgence voilà quelques mois... Comprenne qui pourra !

En ce qui concerne les redevances annuelles (en fait le centre touristique doit statutairement reverser 10% de ses bénéfices à la commune), la commune n'en a jamais vu la couleur. Et personne dans le collège n'était au courant de cet accord, alors que plusieurs de ses membres ont signé la convention originale et les statuts ! Cette redevance a été trouvée ridicule vu que sans les subsides accordés de manière fort généreuse, il n'y aurait jamais de bénéfices... Il n'empêche qu'une fois de plus, le collège ne respecte les conventions que quand ça l'arrange.

Pour ce qui est des réunions des membres effectifs qui doivent être tenues au moins une fois par trimestre, le bourgmestre a demandé au président du centre (un échevin) de se conformer rapidement aux statuts (il serait temps) afin que cette situation anormale soit réglée au plus vite.

Lors de cette conversation, nous nous sommes également inquiétés de la possibilité ou non de louer le bâtiment en question ; il nous a été répondu qu'il était tout à fait possible de le louer mais uniquement pour un usage privé, avec un nombre limité de personnes, moyennant l'accord du comité de gestion... Bonjour le copinage !

On vote ensuite, en urgence (parce que le Collège a failli oublier !?), les dates de distribution des parts de bois dans les différents villages. Les délais, anormalement courts, nous ont d'ailleurs étonnés. Nous sommes le 22 avril, et la première distribution, celle de Porcheresse, est prévue le 28 du même mois. Comment des personnes absentes, ne serait-ce qu'une semaine, pourraient-elles donner procuration ?

La gestion de la distribution des parts fait toujours preuve d'autant d'amateurisme, ce n'est pas le prochain conseil communal qui nous démentira.

La séance se termine sous huis clos par deux points : la désignation d'un auxiliaire professionnel (nettoyage) et la politique du logement (ancrage communal).

Conseil communal du 29 mai 2008

Nous avons débuté la séance par l'approbation des comptes 2007 du CPAS. Pour ce premier point, notre receveur était présent. Nous nous sommes permis de faire remarquer que nous ne comprenions pas pourquoi ce point avait été reporté lors de la séance précédente sous prétexte qu'il n'y avait pas de rapport du receveur, alors que cette fois encore il n'y en a toujours pas ! Dans un premier temps, le bourgmestre n'avait pas remarqué l'absence de ce document, soutenant même qu'il faisait partie du dossier de conseil ... Or ce document n'a jamais existé. S'engage alors une discussion de bourgmestre-secrétaire à receveur sur l'obligation ou non de joindre un rapport aux comptes. Les deux protagonistes campent chacun sur leur position. Les échevins assurent au bourgmestre qu'ils n'ont jamais vu de rapport du receveur les années précédentes, celui-ci nous certifie qu'à Wellin il y en a toujours, etc... Le bourgmestre accepte finalement que les comptes nous soient présentés mais affirme qu'il prouvera l'obligation d'avoir ce rapport pour les années futures. Nous ne pouvons quant à nous que déplorer le manque de communication entre élus de la

majorité (cela aurait dû être débattu lors de l'élaboration de l'ordre du jour et pas en séance publique) et nous étonner de l'isolement du bourgmestre sur ce sujet.

Après le départ du receveur, et avant de continuer à traiter de l'ordre du jour, l'approbation du rapport de la séance précédente (et principalement de la liste des affouagers) fut au centre de la discussion. La liste présente dans le rapport ayant été modifiée après notre vote en conseil, nous avons demandé des éclaircissements. Nous en avons profité pour demander (pour la deuxième année consécutive) à notre échevin des travaux s'il avait reçu sa part de bois, puisqu'une fois de plus un grand nombre d'habitants de Daverdisse avait été « oublié » dans la liste officielle et que son nom n'y figurait pas. Même si chacun a reçu son dû, cela nous éclaire sur l'intérêt porté par le collègue quant à la préparation du conseil et à la lecture des documents de travail.

Nous avons ensuite visé les comptes des Fabriques d'Eglise de Haut-Fays, Daverdisse et Gembes, ainsi que le renouvellement des membres des Fabriques de Gembes et Daverdisse. Nous avons approuvé un cahier des charges pour la pose de protection pour les vitraux des églises des 4 villages. Le bourgmestre nous a expliqué que depuis quelques années, il est fréquent que des vitraux soient brisés et que cela coûte cher pour les remplacer. Nous avons fait remarquer que pour prendre une décision quant au choix de protéger ou non les vitraux, nous devrions connaître le coût annuel moyen des réparations. Ces renseignements bien utiles pour faire la comparaison nous ont été promis. Nous espérons les recevoir avant d'étudier les devis.

Après cela, l'approbation de la tutelle, (moyennant quelques corrections) sur le budget 2008 nous a été présentée pour notification.

Nous devons ensuite décider de la position de la commune de Daverdisse quant à l'affectation des fonds disponibles pour le secteur public suite à la cession de l'activité câblodistribution de Télélux. Suite à cette vente, Télélux possède une somme qu'elle

propose de rétrocéder pour moitié environ aux communes. L'autre moitié resterait gérée par Sofilux qui aiderait des communes à mettre en place des projets liés aux énergies renouvelables. De peur qu'une fois de plus cet argent soit mutualisé au profit de communes plus puissantes, nous avons demandé à ce que la totalité de la somme que nos parts représentent nous soit versée : +/- 65.000 €. Notre groupe a proposé au bourgmestre que cette somme soit ristournée directement aux habitants (sous forme de primes pour l'aménagement de système utilisant les énergies renouvelables entre autres). Le bourgmestre nous a répondu dans un premier temps que cela n'était pas possible d'un point de vue comptable car cela engendrait un transfert non autorisé de l'extraordinaire vers l'ordinaire dans les comptes. Nous avons défendu l'idée que d'une manière ou d'une autre, notre budget étant gagnant si l'on récupère l'ensemble des parts, il y aura toujours moyen de dégager les marges nécessaires puisque si l'on diminue les emprunts, cela libère des fonds. Notre proposition plaisant au bourgmestre, il nous a promis d'étudier la question dans le prochain budget.

Il était ensuite porté à notre connaissance la fiche relative à la modification du plan d'égouttage. On nous a également présenté le projet de convention dans le cadre de la revalorisation de l'ancienne maison communale de Porcheresse, la décision finale revenant au Ministre. Le projet définitif du « Plan Mercure » (aménagement de la place de l'église à Haut-Fays) a été approuvé, le règlement des cimetières a été révisé suite aux remarques de la tutelle et la décision du collège de conclure un contrat de coordination en deux lots pour l'école de Porcheresse a été ratifiée.

Nous avons également approuvé des cahiers de charges pour l'achat de différents matériels nécessaires au personnel ouvrier (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, groupe électrogène) et ratifié une décision du collège vieille de plus de trois mois pour l'achat d'une armoire pour le receveur. De plus, il a été décidé de procéder à la vérification de l'étanchéité des cuves à mazout des différents biens communaux pour un coût approximatif de 1.200 €.

Nous avons accepté la participation financière de notre commune dans le remplacement du car de l'ONE (0,67 € indexé par habitant), mais notre groupe a tout de même insisté sur le fait qu'il serait important de demander à ce service de trouver une solution pour compenser l'absence du passage mensuel lorsqu'il a lieu un jour férié.

Nous avons également décidé d'adhérer à l'Agence Immobilière Sociale de l'arrondissement de Neufchâteau, qui va être créée prochainement. Nous y serons probablement associés avec les CPAS et les Communes de Bertrix, Bouillon, Herbeumont, Léglise, Libin, Libramont, Neufchâteau, Paliseul, Saint-Hubert, Tellin et Wellin, ainsi qu'avec la Province de Luxembourg et le Foyer Centre-Ardenne.

Viennent alors les points demandés en urgence (!?) par le collègue (en l'absence du bourgmestre), dont des votes sur des ordres du jour d'assemblées générales pour lesquelles nos représentants n'avaient reçu les documents que le jour même. Impossible de lire les comptes en si peu de temps ! Le bourgmestre se rangea à notre avis et ces points furent reportés. Une seule intercommunale fut finalement évoquée, ainsi que le groupe électrogène et le « Plan Mercure » dont nous vous avons parlé précédemment.

La ratification de l'installation d'un chauffage « provisoire » dans la salle de Daverdisse faisait également partie des points présentés en urgence... Depuis le temps qu'on en parle !

Le dernier sujet, largement évoqué dans la presse, concerne un mur. Est-il communal ou pas ? S'est-on rendu compte de l'ampleur des travaux avant d'accorder une autorisation, etc... ? Nous attendons de connaître l'avis du collègue. Nous attendrons encore, puisque le bourgmestre ne savait pas trop à quoi ressemblait le mur en question tout en étant persuadé d'en être le propriétaire, ce qui ne semblait pas être l'avis de l'échevin des travaux. Si le bourgmestre se rend compte qu'il s'est trompé, il prendra paraît-il ses responsabilités... après s'être enfin rendu sur place, comme promis ?

Signature du plan triennal, le 5 juin 2008

Il y a peu nous remercions notre ministre dans notre publication. En a-t-il eu vent ? Toujours est-il qu'il s'est déplacé en personne pour venir signer la modification du plan triennal. Une bonne nouvelle à première vue... Mais c'est une question d'interprétation. Oui, nous aurons plus qu'accordé initialement. Trois fois plus ! Mais uniquement dans le cadre d'une nouvelle rénovation de la maison communale. Le ministre nous ayant gentiment demandé de « l'oublier » pour les trois prochaines années, certaines promesses électorales (rue du Trau et de Porcheresse) devront attendre...! Jusqu'aux prochaines élections ? Il est à noter que le ministre a profité de son allocution pour se féliciter de l'augmentation conséquente du fonds des communes en ce qui nous concerne (N.B. : ce que nous vous annonçons il y a quelques temps), sans être contredit par le collège. Peut-être est-ce dû à son rang ? Ou est-ce par simple courtoisie ? Ou tout simplement avons-nous raison ?

Conseil communal du 20 juin 2008

Conseil éclair, qui débute à 19 heures et se termine quelques minutes plus tard.

Les premiers points, concernant trois intercommunales (Idelux, Idelux Finances et AIVE) ne posent aucun problème et sont votés à l'unanimité.

Le quatrième point aborde la politique du logement, donc le plan « d'ancrage communal » 2009-2010. Le souhait de la Région wallonne est d'arriver à 10% de logements sociaux dans chaque commune.

Programme d'action :

- acquisition de bâtiments à aménager en logements sociaux ;
- adhésion à l' AIS (Agence immobilière sociale) Centre-Ardenne ;

- création d'un logement de transit dans l'ancienne maison communale de Porcheresse ;

- collaboration entre le CPAS, la commune et Ardenne & Lesse.

Le collège souhaite reprendre, avec Ardenne & Lesse, les projets de lotissement à Haut-Fays. Elle souhaite y construire non seulement des logements sociaux, mais aussi assurer une certaine mixité sociale.

Le programme d'ancrage doit être rentré à la Région wallonne pour le 30 juin. Le sujet avait déjà été abordé au conseil précédent, mais aucune décision n'avait été prise, d'où la nécessité de réunir le Conseil communal en urgence. Nous déplorons cette façon de procéder et les dépenses qui en résultent.

Le cinquième et dernier point traite du PCDR : révision de la convention et exécution.

Il est convenu de rajouter les coûts de panneaux solaires pour le logement de Porcheresse (18.150 €), ce qui porte le projet à 937.150 €.

Conseil communal du 1^{er} juillet 2008

Le conseil commence par les premières modifications budgétaires de l'exercice en cours. Ces modifications comprennent notamment un subside de 992 € pour le motocross de Daverdisse (nous nous étions étonnés qu'il ne figurait pas dans le budget) et un subside exceptionnel pour le football de Haut-Fays.

Après quelques éclaircissements demandés par notre groupe, les modifications sont votées à l'unanimité. Nous avons toutefois relevé la régularisation de dépenses relatives aux exercices antérieurs. Cela concerne diverses prestations techniques pour un montant non négligeable de 48.305 euros impayés à ce jour.

Parmi les autres questions posées, nous nous sommes étonnés de la non-budgétisation du remboursement de la psychomotricité : le bourgmestre avait promis de ristourner une partie de la somme versée par les parents. Il nous est répondu que c'est toujours

d'actualité. Notre maïeur de préciser qu'il n'est pas obligé de mentionner une dépense qu'il va faire. A quoi sert un budget alors ?

Le point suivant concerne l'Agence Spatiale Européenne. Quatorze ans après l'octroi d'un permis de bâtir, le bail emphytéotique liant notre commune avec l'ESA doit encore être ratifié, le conseil de cette époque ne s'étant jamais prononcé. Signalons toutefois que la location est gratuite, puisqu'il s'agit d'un organisme européen.

Nous votons ensuite, pour la seconde fois, une charte de gestion forestière demandée par la Région wallonne.

En ce qui concerne le plan triennal, il est proposé par l'AIVE d'inscrire les travaux d'égouttage pour 2008 au lieu de 2009. Bonne nouvelle ! D'habitude ça va dans le sens contraire !

Après cela, nous ratifions la décision de collège concernant la construction d'une échelle à poissons. Les travaux devaient être réalisés par les ouvriers communaux, mais la nature du sol nécessitait un outillage plus performant. Une subvention devrait couvrir les frais encourus par la commune.

Vient ensuite la vente à la Maison du Tourisme de la Haute-Lesse du véhicule de la Croix Rouge financé à l'époque par les communes de Daverdisse, Tellin et Wellin.

La commune de Wellin était mandatée pour négocier la vente. La Maison du Tourisme ayant refusé la première proposition (3.500 €), le conseil communal de Wellin a finalement décidé la cession du véhicule pour l'euro symbolique. Il nous est donc demandé de ratifier une décision prise par le conseil de Wellin, sans autre alternative puisque le nouveau propriétaire a déjà ré-immatriculé le véhicule. Nous n'apprécions pas de nous faire dicter notre conduite par une commune voisine et l'un des nôtres demande à notre bourgmestre d'intervenir auprès de la commune de Wellin pour récupérer une partie de notre dû, ce que celui-ci refuse. Nous nous empressons de lui faire remarquer qu'il est avant tout le bourgmestre de Daverdisse !...et avons peu apprécié de l'entendre parler de notre commune à la deuxième personne

(« *votre* commune » par rapport à « *sa* commune » de Wellin) sur ce sujet.

Seules les 5 voix du collège approuveront la cession du véhicule.

Point supplémentaire demandé par notre groupe : le remplacement de l'escalier du clocher de Porcheresse. Où en est-on ? Quand les travaux vont-ils commencer ?

Théoriquement, cela doit se faire bientôt, mais le cautionnement n'a pas encore été déposé. On nous énumère les dates des différents courriers échangés entre les parties. L'échevin des travaux doit rencontrer l'entreprise dans le courant de la semaine prochaine.

§ § §

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous ceux qui auront l'occasion d'en profiter et bon courage à tous les autres...

Editeurs responsables : Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas